

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 14 Mars 2018

Date de convocation : 7 mars 2018

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Procurations : 2

L'an deux mille dix-huit, le quatorze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

EXCUSÉE : Marie-Françoise CAPELANI

PROCURATIONS : Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE

Secrétaire de séance : Marie-Joëlle DEBATY

DÉLIBÉRATION N° 2018-11 REPRISE DE LA VOIRIE DES FLORALIES Délibération de principe

Le Maire expose à l'assemblée que le lotissement "Les Floralties" a été achevé en 2008/2009 et que le propriétaire de la voie demande son incorporation et son classement dans la voirie communale ainsi que l'intégration dans le domaine public communal du bassin de rétention.

Le Maire ajoute que ces voie et bassin appartiennent à la société S2D CONSTRUCTIONS et sont cadastrés section AB n° 735, d'une superficie de 21 a 40 ca.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

PREND en considération le projet d'incorporation et de classement dans la voirie communale de la voie du lotissement "Les Floralties" et d'intégration du bassin de rétention dans le domaine public.

CHARGE le Maire de procéder aux démarches nécessaires à cette opération, notamment de soumettre le projet à l'accord des colotis et à l'enquête publique,

VOTE

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

Publié et notifié le


Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 15/03/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/03/2018